

République Française SAONE-ET-LOIRE	Date de convocation : 20 novembre 2025 Date d'affichage et mise en ligne 24/11/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 24 novembre 2025
--	--	---

vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON
Représentés: Marie José BERNET représentée par Catherine CANARD, Pascal DURAND représenté par Josiane CASBOLT
Excusés: Maxime TERRET, Rachel HAMET
Absents:
Secrétaire de séance: Catherine CANARD

Objet: Refacturation ENEDIS Montants applicables aux locataires de la Salle des Fêtes

Madame le Maire rappelle que les charges relatives à la consommation électrique doivent être réparties entre les locataires de la structure de la salle des fêtes.

Après examen des données de consommation et du tarif moyen, le coût du kWh a été évalué à 0,405€.

Sur cette base, il est proposé de fixer un montant forfaitaire pour la refacturation individuelle à 25 € pour le week-end.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Approuve la proposition et valide la refacturation de 25 € par locataire.

Entrée en vigueur

La présente décision prendra effet à partir du 01 janvier 2026 et sera appliquée à l'ensemble des locataires concernés.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

*le Maire,
Josiane CASBOLT*

*Sécrétaire de séance
Catherine CANARD*

Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de réception de l'AR: 25/11/2025

071-217103852-DE_012_2025-DE
A G E D I